

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



23^{ème} Rallye national du VAL D'ANCE 16-17 mai 2025

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2025 National - coefficient 3

La Coupe de France des Rallyes 2025 (national coefficient 3)
Le Challenge 2025 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
Le Challenge ASA ONDAINE 2025

ASA ONDAINE - MAIRIE - 43210 BAS-EN-BASSET

Tél. 04 77 51 27 80
Tél. 07 67 96 64 46
Site : <http://www.asaondaine.fr>
E-mail : contact@asaondaine.fr



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement	Lundi 17 mars 2025
Ouverture des engagements	Lundi 17 mars 2025
Clôture des engagements	Lundi 05 mai 2025
Parution du carnet d'itinéraire	Jeudi 8 mai 2025 Distribution au départ de l'ES 1 les jours des reconnaissances si demande écrite de l'équipage sur son bulletin d'engagement ou téléchargeable sur le site www.asaondaine.fr
Dates et heures des reconnaissances	Les 8 et 10 mai 2025, de 9h00 à 18h00, et vendredi 16 mai 2025, de 09h00 à 17h00
Vérifications administratives	Vendredi 16 mai 2025, de 15h00 à 20h00 Lieu: Carrosserie Guérin, ZI de Pirolles, Beauzac (43)
Vérifications techniques	Vendredi 16 mai 2025, de 15h15 à 20h15 Lieu: Controle Technique Autosur, ZI de Pirolles, Beauzac (43)
Heure de mise en place Parc de départ	Vendredi 16 mai 2025, à 14h00 Lieu: ZI de Pirolles, Beauzac (43)
1e Réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 16 mai 2025, à 19h30 Lieu: Mairie de Beauzac (43)
Publication équipages admis au départ	Vendredi 16 mai 2025, à 22h30, au parc de départ
Publication heures et ordres de départ	Vendredi 16 mai 2025, à 22h30, au parc de départ
Départ du rallye	Samedi 17 mai 2025, Départ 8h00 - 1 ^{er} VHC
Publication heures et ordres de départ 2 ^{ème} et 3 ^{ème} sections	Samedi 17 mai 2025, à 12h45, (11h00 : VHC) Voir art. 3.3.1 modifié du Règlement Standard FFSA
Arrivée du Rallye	Samedi 17 mai 2025, à 19h21 - 1 ^{er} VHC
Vérifications finales	Samedi 17 mai 2025, à partir de 19h21 Lieu: Carrosserie Guérin, Beauzac (43) Taux horaire de la main d'œuvre: 60€ TTC

Publication des Résultats du Rallye

Au parc d'arrivée, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent

Remise des Prix

Samedi 17 mai 2025, à l'issue de l'épreuve
Lieu: podium devant la mairie de Beauzac (43)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **16 et 17 mai 2025** en qualité d'organisateur administratif et technique le

23^{ème} RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE

avec le concours des municipalités de **BEAUZAC, BAS-EN-BASSET, TIRANGES, RETOURNAC, SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE** et des localités traversées

Le présent règlement a été enregistré par :

- la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° **25/R2054005 du 08/03/25**
- la FFSA sous le permis d'organiser n° **262 du 27/03/2025**

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.fr

Comité d'Organisation ASA ONDAINE

Pascal PERONNET (Président), Joëlle TEYSSIER, Yannick BRET, Charles BOURDON, Fabrice CHANTELAUZE, Jean-Paul CLOT, Patrice FAVERJON, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA, Jean-Louis VERDIER.

Secrétariat du Rallye:

De la parution du présent règlement jusqu'au jeudi 15 mai 2025:

ASA ONDAINE - BP135 - 42704 FIRMINY Cedex

Tél. 04 77 51 27 80 / 07 67 96 64 46

www.asaondaine.fr / contact@asaondaine.fr

Le vendredi 16 et le samedi 17 mai 2025:

Mairie - 43590 BEAUZAC Tél. 07 67 96 64 46

Organisateur technique

Nom: **Pascal PERONNET**

Adresse: **ASA ONDAINE - Mairie - 43210 BAS-EN-BASSET**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

– Officiels du rallye

Collège des Commissaires Sportifs:

Présidente	Mme Nicole FOREST	Lic. ASS 201
Commissaires Sportifs	Mme Joëlle ALLEMAND	Lic. 16382
	Mme Yvette CECILLON	Lic. 11374

Direction de course:

Directeur de Course	M. Yannick BARDIN	Lic. 46622
Directeurs de course adjoints	M. Christophe ARSAC	Lic. 3591
	M. _____	Lic. _____
Directeur de course VHRS/VMRS	M. Sullivan CAETANO	Lic. 232714

Adjuvés à la Direction de Course délégués:

Voiture tricolore	Mme Evelyne LAPALUS	Lic. 20303
Voiture autorité	M. Maurice BESSE	Lic. 2926
Délégués ES:	M. Pascal LAFOND	Lic. 227446
	M. François BUISSON	Lic. 162483
	M. Pascal MAGNE	Lic. 43098

Commissaire Technique responsable	M. Serge PEGOLOTTI	Lic.6047
Commissaires Techniques adjoints	M. Matthieu MACCOLINI (VHC)	Lic. 228892
	M. Emeric PASCAL	Lic. 37568
	M. Dominique MONNIER(VHRS)	Lic. 55260
	M. BOIVIN André	Lic. 3572
	M. _____	Lic. _____

Médecin Chef	Dr Philippe RIGAUDIERE	Lic. 56475
Relations avec les Concurrents	Mme. Jocelyne MUGNIER	Lic. 23843
	M. Georges BEAL	Lic. 2910
	M. Michel JUILLARD	Lic. 12787

Relations avec la Presse	M. Philippe LAFONT	
Responsable du chronométrage	Mme Annie PISTON	Lic. 3790
Informatique - Classements	LC Chrono	
Speaker	M. Henri BRUYERE	

Tableau officiel d'affichage : BEAUZAC à l'entrée du parc concurrents (parc fermé), du 16 mai, 14h00, au 17 mai, fin du rallye

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye national du Val d'Ance compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 (national coefficient 3)
- Le Challenge 2025 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- Le Challenge 2025 de l'ASA ONDAINE

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter exclusivement sur le site internet de l'ASA

www.asaondaine.fr

leur confirmation d'engagement et leur heure de convocation aux vérifications qui auront lieu

VENDREDI 16 MAI 2025
ZI PIROLLES - 43590 BEAUZAC

de 15h00 à 20h00 (précises): vérifications administratives à Guérin Carrosserie
et de 15h15 à 20h15 (précises): vérifications techniques à Autosur Controle Technique

Il est rappelé aux concurrents que le **jour et l'horaire de convocation fixés par l'organisation** sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye. En cas de non respect, les pénalités financières pour retard seront appliquées (voir Prescriptions générales FFSA 2024, Article V: Vérifications).

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées le samedi 17 mai 2025

Carrosserie GUERIN - BEAUZAC (43)

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 23^{ème} Rallye national du VAL D'ANCE, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements **avant le lundi 05 mai 2025 minuit**, à l'adresse suivante :

Nicolas MOUNIER - ASA Ondaine
9 rue du Four à Chaux, 42510 BALBIGNY

Possibilité de paiement par virement

Banque: Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche

RIB: 14265 00600 08784216532 73

IBAN: FR76 1426 5006 0008 7842 1653 273

BIC: CEPAFRPP426

Merci d'indiqué dans le libellé le nom de l'équipage et de l'épreuve

exemple: Mr X / Mr Y VA25-Moderne

3.1.10P. Le nombre total des engagés limité à **150** voitures **toutes catégories confondues**.
(moderne, VHC, VHRS, VMRS)

3.1.1.1. Concurrents admis :

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs: **530 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs: **1060 €**

Pour les équipages 100% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **500 €**

Pour les équipages 50% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **520 €**

NOUVEAU : Si l'un ou les deux membres de l'équipage ont officiés en tant que commissaire sur une épreuve FFSA en 2025, une remise de 10 €(ou 20€ pour 2) sera accordée sur le montant de l'engagement (justificatif à fournir : attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et COMPLETEMENT remplie.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés:

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : **contact@asaondaine.fr**

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.3P –Ordre de départ :

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA 2025

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)

Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, RGT, Rally3, GT+, GT10, A7S, A7 K, Rally4, F215, F214, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC, Rally5, R2, F213, A7, N3, A6, FR6, GT9, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série..

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Affichage des horaires et ordre de départ du rallye vendredi 16 mai 2025 à 22h30.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} section, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) de l'ES 1 (Tiranges). Voir article 3.3.1 du Règlement Standard des Rallyes 2024.

Affichage des horaires et ordre de départ 2^{ème} et 3^{ème} section : samedi 17 mai 2025 à 12h45.

3.3.4P Le rallye VHC partira **en premier suivi de l'épreuve VMRS et VHRS**. Le rallye MODERNE clôturera l'ordre des départs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

4.3P. Assistance :

L'assistance sera autorisée **UNIQUEMENT** dans la zone des Piroilles à Beauzac.

4.3.2P

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.1P

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans;
- d'utiliser des contenants à hydrocarbure conformes aux normes hydrocarbures;
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture;
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures;
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. Rappel: les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances;
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les Commissaires Sportifs, pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

5.2P La publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées ultérieurement par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 23^{ème} Rallye national du VAL d'ANCE représente un parcours de 219.39 km. Il est divisé en 1 étape de 3 sections et comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur de 112,5 km.

Les Epreuves Spéciales sont les suivantes:

ES 1-3-5	Combres - Tiranges - Ancette	26,8 km x 3 = 80,4 Km
ES 2-4-6	St Hilaire – Bas en Basset	10,7 km x 3 = 32.1 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire » du présent règlement.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

6.2.6P. Les reconnaissances seront limitées à 3 jours:

- **Jeudi 8 mai et samedi 10 mai 2025, de 9h00 à 18h00**
- **Vendredi 16 mai 2025, de 09h00 à 17h00**

avec un maximum de 3 passages au total. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissances et le nombre de passages.

Obligation d'apposer sur le pare brise l'autocollant fourni par l'organisateur au départ de l'ES 1 et de présenter le road-book à ce moment-là.

Le road-book est à télécharger sur le site www.asaondaine.fr ou sera distribué au départ de l'ES 1 les jours de reconnaissances si une demande écrite a été transmise par l'équipage sur son bulletin d'engagement.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

7.5.17.3P Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

7.5.17.14P Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a **l'obligation** de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur les carnets de bord « n° d'urgence ».

ARTICLE 8 P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

ARTICLE 10 P PRIX et COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

Les prix et coupes suivants seront distribués :

	+ 100 partants	de 80 à 100 Partants
Classement Scratch	Prix	Prix
Premier	570 €	490 €
Deuxième	400 €	330 €
Troisième	290 €	250 €
Quatrième	150 €	

Classement Classes	de 1 à 4 partants	de 5 à 10 partants	de 11 à 15 partants	+ de 15 partants
Premier	240 €	350 €	400 €	490 €
Deuxième		180 €	200 €	280 €
Troisième			100 €	200 €
Quatrième				100 €
Cinquième				

Classement Féminin	Prix
1 ^{ère} Féminine	300 €

Seuls les prix sont cumulables. Chaque équipage classé recevra une coupe.

Les coupes non récupérées le samedi 17 mai 2025 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'organisateur.

Les chèques seront envoyés aux équipages primés dans la semaine suivant le rallye.

Aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE : www.asaondaine.fr

La remise des prix se déroulera le samedi 17 mai 2025 à l'issue du rallye :

**PODIUM D'ARRIVEE
Face à la Mairie
43590 - BEAUZAC**



L'A.S.A. ONDAINE REMERCIE

les autorités civiles et militaires, Mesdames et Messieurs les maires, ainsi que les habitants des communes traversées qui ont eu la gentillesse d'autoriser le passage du

23^{ème} Rallye National du VAL D'ANCE

Pour les remercier et pour préserver leur tranquillité et leur sécurité, nous vous demandons la plus grande prudence lors des reconnaissances sur routes ouvertes vous obligeant à respecter scrupuleusement le code de la route.

**Les jours de reconnaissances sont :
Jeudi 8 mai et samedi 10 mai 2025
de 09h00 à 18h00
et vendredi 16 mai 2025 de 09h00 à 17h00**

Toute autre journée est formellement interdite

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.
L'avenir des rallyes dépend principalement du comportement de ses acteurs avant, pendant et après.

Le Comité d'Organisation de l'ASA ONDAINE